



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2015-11-27 IS - Gefahr für die Schweiz

Émission : SRF Tagesschau | 2015-11-27 | Analysé le : 2026-05-19 15:42

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Masstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

5.9/10

Déséquilibre considérable

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

2.9 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance avec un Conseil fédéral de 7 membres selon la formule magique. Au moment de l'émission (environ novembre 2015, après les attentats de Paris du 13 novembre 2015), la composition était la suivante : UDC 2 sièges, PS 2 sièges, PLR 2 sièges, PDC 1 siège. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au gouvernement. L'UDC avait obtenu son meilleur résultat aux élections au Conseil national 2015 avec environ 29,4%.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (pertinente pour l'émission)
UDC	8.0	65 (2015)	Gouvernement (2 CF)	Limiter la migration, durcir l'asile, renforcer la sécurité
PS	2.5	43	Gouvernement (2 CF)	Politique migratoire ouverte, intégration, État social
PLR	6.5	33	Gouvernement (2 CF)	Immigration ordonnée, liberté économique
PDC/Le Centre	5.0	27	Gouvernement (1 CF)	Politique migratoire pragmatique, intégration
Les Verts	2.0	11	Opposition	Accueil solidaire, prévention, déradicalisation
PVL	4.0	7	Opposition	Politique migratoire libérale, pragmatique

L'émission se situe dans la suite immédiate des attentats terroristes de Paris du 13 novembre 2015 (130 morts) et de la situation de confinement à Bruxelles. Parallèlement, l'Europe se trouvait au cœur du plus grand mouvement de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, avec plus d'un million d'arrivées en 2015. La Suisse venait de tenir des élections au Conseil national (octobre 2015), lors desquelles l'UDC avait fortement progressé, notamment sur le thème de la migration. La ligne de tension centrale se situait entre le durcissement sécuritaire/l'arrêt de la migration (UDC) et la déradicalisation/l'intégration/le devoir humanitaire (PS, Les Verts, PDC).

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse, financé par des redevances de réception (aujourd'hui la redevance Serafe). Il est soumis à l'art. 4 LRTV, qui exige une présentation adéquate des faits, la pluralité des opinions et une sélection équilibrée des interlocuteurs. L'Arena est le principal format de débat politique de SRF et atteint régulièrement des taux d'écoute élevés sur les sujets politiquement pertinents.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	-3	00:63 "ne plus laisser entrer en Suisse de réfugiés musulmans de Syrie" — Position programmatique : limiter l'immigration, durcir le droit d'asile — Position correctement restituée, mais Wobmann est interrompu à plusieurs reprises, confronté à un panneau "Stopp Muslime" (54:16), qualifié de "naïf" (00:897), ses propos sont systématiquement présentés comme discriminatoires par le modérateur et les autres participants. Position programmatique correcte sur le fond, mais contexte de présentation biaisé.
PS	0	Non représenté directement. Glättli (Les Verts) défend des positions similaires. Aucun représentant du PS dans l'émission.
PLR	0	Non représenté. Rickli (proche de l'UDC, mais du groupe PDC selon la transcription) adopte en partie des positions modérées.
PDC/Le Centre	+1	01:12:40 Rickli (PDC) — "il s'est montré très clairement sur la position d'un musulman moderne aujourd'hui" — position pragmatique et orientée vers l'intégration correctement représentée. Position programmatique : politique migratoire pragmatique, intégration — largement correcte.
Les Verts	+2	00:41 Glättli présenté comme "chef de groupe des Verts" — positions sur la déradicalisation, la hotline, l'intégration, la critique des exportations d'armes correctement et longuement représentées. Position programmatique : accueil solidaire, prévention — correctement et favorablement représentée.
PVL	0	Non représenté.
PEV	0	Non représenté.

Légende des scores : +5 = correct/complet, 0 = absent de l'émission, -5 = activement biaisé

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Les Verts (score +2) — les positions de Glättli sont présentées de manière détaillée et sans questions systématiques de contre-interrogatoire
- Distorsion la plus forte : UDC (score -3) — les positions de Wobmann sont correctement restituées sur le fond, mais systématiquement délégitimées par les interventions du modérateur, la confrontation avec le panneau et le cadrage
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.8 (pour les partis représentés)
- Conclusion : La position de l'UDC est mise sous un jour négatif par le comportement du modérateur et la conception de l'émission (panneau "Stopp Muslime", interruptions répétées, confrontation avec des exemples extrêmes), tandis que la position des Verts (Glättli) est présentée largement sans contestation. La représentation du contenu de la position centrale de l'UDC est correcte, mais le cadrage est systématiquement négatif.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Arena — Terror in Europa (épisode 2 : mesures en Suisse)
- Date : 27.11.2015
- Modérateur : Jonas Projer (dans la transcription "Jonas Preuer")
- Personnes interrogées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Peter Regli	Ancien chef du Service de renseignement suisse	Sans parti/Expert en sécurité	Centre-droite
Balthasar Glättli	Conseiller national, chef de groupe	Les Verts	Gauche (2.0)
Walter Wobmann	Conseiller national	UDC	Droite (8.0)
Katharina Rickli	Conseillère nationale	UDC (présentée comme PDC dans la transcription — erreur)	Droite
Kurt Pelda	Journaliste (enquêtes sur la mosquée de Winterthur)	Sans parti/Journaliste	Centre
Montassar Ben-Mrad	Président de la Fédération des organisations islamiques en Suisse (FIDS)	Communauté islamique	N/A

Remarque : Dans la transcription, Rickli est présentée comme "PDC" (00:72), ce qui est une erreur — Katharina Rickli est conseillère nationale UDC. Il s'agit d'une erreur rédactionnelle dans l'émission.

Thème principal

Quelles mesures concrètes la Suisse doit-elle prendre contre le terrorisme islamiste, l'extrémisme et les sympathisants de l'EI, et quel est le rapport avec la question des réfugiés et la communauté musulmane en Suisse ?



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits durs — 9 techniques quantifiables et scientifiquement vérifiables

1. SÉLECTION DES EXPERTS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Peter Regli, ancien chef du Service de renseignement

Horodatage	00:107
Déclaration	"nos forces de sécurité ne sont équipées que pour les situations de beau temps"
Évaluation	Ancien chef du SRC, compétence directe pour les questions de renseignement. Pas de conflit d'intérêts actuel évident, car il n'est plus en fonction.
Contre-voix manquante	Le chef actuel du SRC ou un représentant du DFJP aurait pu fournir une évaluation officielle actuelle.

Vérification approfondie des sources — Regli :

(a) **FINANCEMENT** : Fonctionnaire fédéral retraité, aucun financement institutionnel actuel reconnaissable. Éventuellement une activité de conseil, non déclarée.

(b) **MANDAT** : Compatible avec une évaluation neutre — pas d'intérêt institutionnel actuel.

D1 Conflit d'intérêts : +1 — Pas de conflit institutionnel actuel, mais intérêt possible au maintien de la pertinence en tant qu'expert

D2 Risque personnel : +1 — Retraité, risque de carrière quasi nul

D3 Compétence : +2 — Compétence directe en tant qu'ancien chef du SRC

D4 Cohérence des opinions : +1 — Aucune contradiction décelable

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement factuel, avec des exemples concrets

D6 Niveau de source : +1 — Secondaire (savoir d'expérience, pas de données primaires)

TOTAL : +7 → FEU DE SOURCE : VERT

(c) **COMPÉTENCE** : Oui, largement correcte.

Expert 2 : Kurt Pelda, journaliste

Horodatage	00:903
Déclaration	"les mosquées jouent un rôle central dans le recrutement et la radicalisation des jeunes"
Évaluation	Journaliste d'investigation ayant mené des enquêtes sur la mosquée An-Nur. Pas un scientifique, pas un expert en sécurité — journaliste avec un focus de recherche spécifique.
Contre-voix manquante	Un chercheur scientifique spécialisé dans la radicalisation aurait pu contextualiser empiriquement l'affirmation sur les mosquées comme lieu de radicalisation.

Vérification approfondie des sources — Pelda :



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

(a) **FINANCEMENT** : Journaliste indépendant / maison de presse. Financement par la vente de médias, aucun conflit d'intérêts étatique ou ecclésiastique reconnaissable.

(b) **MANDAT** : Journaliste — la mission est l'enquête et le reportage, pas une analyse scientifique neutre.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Pas de conflit institutionnel direct, mais intérêt professionnel à la pertinence de ses enquêtes

D2 Risque personnel : +2 — Le journalisme d'investigation sur l'islamisme comporte un risque personnel

D3 Compétence : +1 — Compétence pour le cas spécifique de Winterthour, mais pas un scientifique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Cohérent avec ses articles publiés

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement basé sur les faits

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (propres enquêtes, pas de données primaires)

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT (de justesse)

(c) **COMPÉTENCE** : Est présenté comme un expert neutre, bien qu'il soit journaliste avec un focus de recherche spécifique — légèrement problématique.

Expert 3 : Montassar Ben-Mrad, président de la FIDS

Horodatage	00:964
Déclaration	"1,5 personnes pour 100 000 musulmans par an" (taux de djihadistes)
Évaluation	Président d'une fédération d'organisations islamiques — représentant d'intérêts institutionnel, pas un expert neutre.
Contre-voix manquante	Un sociologue indépendant ou un chercheur en sécurité aurait pu vérifier la statistique.

Vérification approfondie des sources — Ben-Mrad :

(a) **FINANCEMENT** : Fédération islamique, financée par les organisations membres. Conflit d'intérêts structurel dans l'évaluation de la radicalisation au sein des communautés musulmanes.

(b) **MANDAT** : Représentation des intérêts des organisations musulmanes — incompatible avec une évaluation entièrement neutre.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Fort conflit d'intérêts structurel : le président de la fédération a un intérêt institutionnel à minimiser le problème de radicalisation

D2 Risque personnel : +1 — Déclarations publiques dans un contexte délicat

D3 Compétence : 0 — Savoir associatif, pas de savoir scientifique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Cohérent avec la position de la fédération

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Fournit des chiffres, mais sans indication de source

D6 Niveau de source : -1 — Tertiaire (savoir associatif)

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) **COMPÉTENCE** : Est implicitement présenté comme expert de la communauté musulmane, mais est avant tout un représentant d'intérêts — structurellement partial, non signalé comme tel.

Groupes d'experts manquants :

- Islamologue/théologien pour la discussion sur les versets coraniques
- Représentant actuel du SRC pour une évaluation actuelle de la situation
- Service spécialisé en déradicalisation (p. ex. service spécialisé extrémisme et prévention de la violence)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Peter Regli, ancien chef du Service de renseignement	+1	+1	+2	+1	+1	+1	+7	VERT
Kurt Pelda, journaliste	0	+2	+1	+1	+1	0	+5	VERT



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Montassar Ben-Mrad, président de la FIDS	-2	+1	0	+1	+1	-1	0	JAUNE
---	----	----	---	----	----	----	---	-------

Résumé :

- Regli : VERT (+7) — compétent, largement neutre
- Pelda : VERT (+5) — compétent pour le cas spécifique, mais en tant que journaliste, ne doit pas être considéré comme un scientifique
- Ben-Mrad : JAUNE (0) — conflit d'intérêts structurel en tant que président de fédération non rendu transparent



2. SÉLECTION DES SOURCES

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Reportage de la Rundschau sur la mosquée An-Nur

Horodatage 00:518 — Déclaration : "comme la Rundschau l'a rapporté en juin dernier"

(a) Financement : Émission propre à SRF — même organisme de tutelle qu'Arena. Pas de conflit d'intérêts externe, mais auto-référence.

(b) Conflit d'intérêts structurel : SRF cite SRF — pas de source indépendante.

(c) Source contraire manquante : Rapports de médias indépendants ou prises de position des autorités concernant la mosquée.

Source 2 : "Divers médias" non nommément cités

Horodatage 00:537 — Déclaration : "C'est ce qu'écrivent divers médias. Il n'y a aucune preuve à cet égard."

(a) Financement : Inconnu — aucune indication de source.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Non évaluable.

(c) Source contraire manquante : Aucune.

Vérification des rumeurs (points de pénalité) :

Rumeur 1 :

Horodatage : 00:531

Affirmation : "Et un imam aurait prétendument des contacts avec l'EI et recruterait des membres pour l'organisation terroriste."

Marqueurs verbaux : "prétendument", "aurait"

Source primaire disponible : NON — "C'est ce qu'écrivent divers médias. Il n'y a aucune preuve à cet égard." — +1 point de pénalité

Rumeur 2 :

Horodatage : 02:500

Affirmation : "Les faits se multiplient maintenant, pratiquement semaine après semaine [...] enfermer des gens sur la route des Balkans avec de faux passeports"

Marqueurs verbaux : "il semble en être ainsi", "les faits se multiplient"

Source primaire disponible : NON — Regli ne cite aucune source concrète — +1 point de pénalité

Rumeur 3 :

Horodatage : 02:716

Affirmation : "On voit maintenant que parmi les auteurs des attentats de Paris, deux étaient des réfugiés"

Marqueurs verbaux : "on sait que ça ne colle pas encore tout à fait. Ce n'est pas encore tout à fait clair."

Source primaire disponible : NON — le modérateur lui-même relativise immédiatement — +1 point de pénalité

Base du score : 2/10 + 3 points de pénalité = 5/10



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : La sélection des sources est problématique en raison de l'auto-référence (SRF cite SRF), de médias non nommément cités et de plusieurs affirmations non étayées, introduites avec des marqueurs verbaux tels que "prétendument" et "aurait", mais non vérifiées.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé (d'après l'analyse de la transcription) :

- Walter Wobmann (UDC) : (19%) — souvent interrompu
- Balthasar Glättli (Les Verts) : (22%) — rarement interrompu
- Montassar Ben-Mrad (FIDS) : (16%)
- Peter Regli (expert) : (14%)
- Katharina Rickli (UDC/PDC) : (11%)
- Kurt Pelda (journaliste) : (8%)
- Modérateur Jonas Projer : (11%)

Résumé : Le temps de parole est nominalelement relativement équilibré, mais le temps de parole de Wobmann est effectivement réduit par de fréquentes interruptions et confrontations. Glättli bénéficie de plus de temps de parole sans interruption. La combinaison Glättli + Ben-Mrad (tous deux contre la position de Wobmann) crée une asymétrie structurelle de 2:1 contre la position de l'UDC.



4. OMISSIONS (Selective Omission)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

Aucune présentation des mesures de sécurité que la Confédération a déjà prises.

Pertinent à : Horodatage 00:186 — Regli mentionne des attentats déjoués en France

Effet

L'absence d'un état des lieux des mesures existantes laisse le débat dans le vague et favorise à la fois l'alarmisme et la minimisation.

Omission 2 :

Contexte

La question de savoir si et comment la mosquée An-Nur est effectivement surveillée par les autorités n'est pas répondue. La ville de Winterthur, l'imam et la direction de la mosquée ont refusé de participer.

Pertinent à : Horodatage 00:543 — "Tous refusent de participer à cette partie de l'émission"

Effet

L'émission discute d'un cas concret sans donner la parole à la partie concernée — présentation unilatérale sans possibilité de réponse.

Omission 3 :

Contexte

La question du rapport entre l'extension de la surveillance et les droits fondamentaux (protection des données, proportionnalité) n'est pas traitée de manière systématique.

Pertinent à : Horodatage 00:240 — Glättli mentionne brièvement la "surveillance de masse"

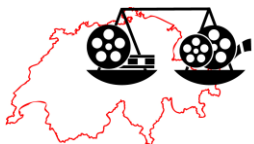
Effet

La dimension juridique de la loi sur le renseignement (LRens), qui était alors soumise à votation populaire, n'est pas suffisamment éclairée.

Résumé : L'omission la plus grave est l'absence de la partie adverse dans le cas de la mosquée An-Nur — une émission qui désigne un lieu concret comme possible "repaire du terrorisme" sans accorder de temps de parole à l'institution concernée viole des principes journalistiques élémentaires.

Voix manquantes

- Islamologue/théologien : Aurait pu contextualiser professionnellement la discussion sur les versets coraniques, au lieu de la mener comme une confrontation entre profanes
- Expert juridique (droit d'asile/droit constitutionnel) : Aurait pu précisément situer la légalité des revendications de Wobmann et les obligations découlant de la convention sur les réfugiés
- Expert en déradicalisation (pratique) : Aurait fourni des preuves empiriques sur les mesures efficaces (p. ex. service spécialisé radicalisation)
- Victimes du terrorisme ou proches : Aurait apporté la dimension humaine au-delà du débat politique
- Police/Ministère public : Aurait présenté la situation sécuritaire opérationnelle du point de vue de l'exécution
- Sociologue/chercheur en radicalisation : Aurait apporté des connaissances scientifiques sur les processus de radicalisation



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Représentant des autorités municipales de Winterthour : Aurait pu contextualiser le cas concret de la mosquée An-Nur du point de vue des autorités
- Organisation de réfugiés (HCR/OSAR) : Aurait représenté professionnellement la dimension humanitaire et juridique de la question des réfugiés



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Des chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 01:034

Chiffre : "1,5 personnes pour 100 000 musulmans par an" (taux de djihadistes)

Dimensions : (b) proportion indiquée — (a) valeur absolue manquante, (c) tendance manquante

Contexte manquant

Aucune indication de source pour ce chiffre. Pas de comparaison avec d'autres formes d'extrémisme. Pas de tendance (en hausse/en baisse ?).

Effet

Le chiffre paraît rassurant, sans que son origine ou sa validité puissent être vérifiées.

Constat 2 :

Horodatage 00:581

Chiffre : "16 000 personnes parties en Syrie" / "50 000 membres de son armée"

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) proportion manquante (part de la population totale ?), (c) tendance manquante

Contexte manquant

Aucune indication de source (Glättli cite Tilgner de la semaine précédente). Pas de précision sur le nombre provenant d'Europe/de Suisse.

Effet

Les chiffres sont utilisés comme argument, sans mise en contexte.

Constat 3 :

Horodatage 03:692

Chiffre : "armes vendues pour plus de 5 millions de fr." (à l'Arabie saoudite)

Dimensions : (a) valeur absolue indiquée — (b) part des exportations totales manquante, (c) tendance manquante

Contexte manquant

Pas de comparaison avec les exportations totales d'armes de la Suisse ou d'autres pays.

Effet

5 millions de fr. paraît beaucoup, mais est marginal dans le contexte des exportations d'armes suisses (environ 400 millions de fr./an) — Wobmann le souligne (03:829), mais sans chiffres.

Résumé : Plusieurs chiffres sont présentés sans indication de source, sans mise en contexte de tendance et sans indication de proportions. La statistique non étayée de Ben-Mrad sur le taux de djihadistes est particulièrement problématique, car elle reste comme un fait établi sans être contestée.



6. GUILT BY ASSOCIATION (responsabilité par association)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage	00:720
Citation	<i>"Il a voulu, avec le Groupe pour une Suisse sans armée et — tenez-vous bien — avec le soutien du Conseil central islamique, empêcher précisément cette loi par le référendum."</i>
Technique : Regli associe le référendum de Glättli contre la LRens à la GSsA et au Conseil central islamique — implique que Glättli agit dans l'intérêt de groupes islamistes.	
Effet	Dé légitimation d'une position démocratique légitime (référendum) par association avec une organisation considérée comme problématique.

Association 2 :

Horodatage	00:543
Citation	<i>"La mosquée An-Nur. Un repaire du terrorisme en Suisse ?"</i>
Technique : La question rhétorique associe l'ensemble de la mosquée au terrorisme, bien qu'il soit dit dans le même souffle : "Il n'y a aucune preuve à cet égard."	
Effet	La question reste en suspens, la négation ("il n'y a aucune preuve") est relativisée par le cadrage dramatique.

Association 3 :

Horodatage	02:654
Citation	<i>Le modérateur montre un panneau "Stopp Muslime" et demande à Wobmann : "Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?"</i>
Technique : La revendication de Wobmann en faveur du contrôle aux frontières est associée à un panneau "Stopp Muslime" qu'il n'a jamais réclamé.	
Effet	La position de Wobmann est assimilée à une discrimination religieuse, alors qu'il parle explicitement de contrôles de sécurité.

Pour Wobmann (en tant qu'acteur implicitement présenté comme extrémiste) :

VÉRIFICATION DES SOURCES :

- Wobmann travaille-t-il avec des sources primaires vérifiables ? OUI (cite des rapports médiatiques, sa propre expérience politique)
- Ses affirmations centrales sont-elles falsifiables ? OUI (affirmations sécuritaires empiriquement vérifiables)

MATRICE DE RISQUE :

- Qu'a-t-il perdu ? Rien directement, mais risque politique lié à l'accusation d'extrémisme
- Que gagne-t-il ? Profilage politique auprès de l'électorat UDC
- Net : Équilibré

TONALITÉ : Factuel-politique, pas apocalyptique

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

CATÉGORIE DE RÉSULTAT : A/B — Acteur politique avec un agenda clair, mais pas d'idéologie conspirationniste

Résumé : La technique de Guilt by Association la plus forte est le panneau "Stopp Muslime" (02:654), qui assimile la position de Wobmann à une discrimination religieuse, sans qu'il l'ait jamais réclamé. L'association Glättli/GSsA/Conseil central islamique par Regli est également problématique, mais n'est pas thématifiée par le modérateur.



7. TIMING

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:543 (tôt dans l'émission, après)

Contenu : Reportage sur la mosquée An-Nur avec la question "Un repaire du terrorisme en Suisse ?"

Effet de timing

Le reportage fixe tôt le cadre émotionnel de l'ensemble de l'émission. La question dramatique sans réponse ("il n'y a aucune preuve") crée une atmosphère de menace qui colore toutes les discussions ultérieures.

Constat 2 :

Position : 02:625 (milieu de l'émission, segment "Prüfstand")

Contenu : Confrontation de Wobmann avec le panneau "Stopp Muslime"

Effet de timing

Le panneau apparaît dans le segment "Prüfstand", structurellement conçu comme un format d'interrogatoire. Le placement au milieu de l'émission maximise l'effet sur l'image globale.

Constat 3 :

Position : 01:442 (après)

Contenu : Reportage avec image de lapidation ("le pire a été omis") et interrogatoire sur les versets coraniques

Effet de timing

Le reportage avec l'image de lapidation apparaît immédiatement après la discussion sur la mosquée An-Nur et avant la question à Ben-Mrad — effet émotionnel maximal par séquençage.

Résumé : L'émission utilise le timing de manière stratégique : les reportages émotionnalisants (mosquée, lapidation) sont placés tôt et au milieu pour établir le cadre d'interprétation. Le segment "Prüfstand" avec Wobmann est structurellement conçu comme un interrogatoire.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 00:844

Événement déclencheur : Wobmann dit : "C'est l'idéologie fondamentale. C'est ce qui est dangereux, c'est ce qui est malsain."

Réaction : Le modérateur interrompt : "Monsieur Wobmann, vous recommencez."

Comparaison

Glättli dit à 03:001 "Il me semble un peu étrange que l'UDC parle toujours des valeurs" et attaque l'UDC historiquement (droit matrimonial, viol conjugal) — le modérateur ne réagit pas par une interruption.

Asymétrie : Démontrée — la déclaration de Wobmann sur l'idéologie islamiste est interrompue, l'attaque de Glättli sur l'histoire de l'UDC ne l'est pas.

Constat 2 :

Horodatage 01:241

Événement déclencheur : Wobmann dit : "C'est la publicité bleue. C'est incroyable."

Réaction : Le modérateur n'intervient pas, mais Glättli répond en accusant Wobmann de mettre en danger l'intégration.

Comparaison

Glättli dit à 01:286 "Un Monsieur Glättli aussi naïf et mal informé, ça ne passe plus" (Regli à propos de Glättli) — le modérateur n'intervient pas.

Asymétrie : Pas clairement démontrée — les deux parties font des déclarations tranchantes, le modérateur intervient de manière sélective.

Constat 3 :

Horodatage 02:654

Événement déclencheur : Wobmann réclame des contrôles aux frontières pour les réfugiés de Syrie/Irak.

Réaction : Le modérateur présente le panneau "Stopp Muslime" et demande : "Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?"

Comparaison

Glättli réclame un arrêt des exportations d'armes vers l'Arabie saoudite (03:747) — le modérateur ne présente pas de panneau provocateur, ne pose pas de question comparablement confrontationnelle.

Asymétrie : Clairement démontrée — l'instrument du panneau est utilisé exclusivement contre Wobmann.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 3/5



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : L'indignation sélective se manifeste le plus clairement dans la confrontation avec le panneau (02:654), utilisée exclusivement contre Wobmann, ainsi que dans la pratique asymétrique des interruptions. Les attaques politiques de Glättli contre l'UDC ne reçoivent pas d'intervention comparable du modérateur.



9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — image globale)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 00:543

Perspective/fait manquant : La mosquée An-Nur et ses représentants ne prennent pas la parole.

Pertinence : Une émission qui désigne une institution concrète comme possible "repaire du terrorisme" viole l'équité journalistique élémentaire si l'institution concernée n'a pas la possibilité de s'exprimer.

Impact : L'image de la mosquée comme lieu de danger reste incontestée, bien que "il n'y ait aucune preuve à cet égard."

Constat 2 :

Horodatage 01:427

Perspective/fait manquant : Pas d'islamologue lors de la discussion sur les versets coraniques.

Pertinence : La discussion sur la lapidation, le meurtre des incroyants et les droits des femmes dans le Coran se déroule entre un président de fédération et un modérateur — sans compétence théologique ou islamologique.

Impact : La discussion ne produit aucune connaissance valide, mais sert principalement à la confrontation et à l'émotionnalisation.

Constat 3 :

Horodatage Ensemble de l'émission

Perspective/fait manquant : Aucune présentation de programmes de déradicalisation réussis avec preuves empiriques.

Pertinence : L'émission discute de la déradicalisation comme solution, sans éclairer les programmes concrets ni leur efficacité.

Impact : Le débat reste abstrait et politique, sans connaissances orientées vers l'action.

Résumé : La lacune d'exhaustivité la plus grave est l'absence de la mosquée concernée et de ses représentants dans une émission qui la thématise explicitement comme lieu de danger. Cela viole le principe du droit d'être entendu et les standards journalistiques fondamentaux.

L'émission se déroule immédiatement après les attentats de Paris (13.11.2015, 130 morts) qui ont plongé l'Europe dans un état d'exception. La Belgique avait maintenu Bruxelles en état d'alerte terroriste pendant des semaines. Parallèlement, l'Europe se trouvait dans le plus grand mouvement de réfugiés depuis 1945. Le débat politique était fortement polarisé entre durcissement sécuritaire et responsabilité humanitaire. En Suisse, l'UDC venait de fortement progresser aux élections au Conseil national 2015, notamment sur le thème de la migration/sécurité. La mosquée An-Nur à Winterthur avait été mise sous les projecteurs par des reportages médiatiques sur le recrutement pour l'EI.

Part des perspectives couvertes

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[A] Perspective de politique sécuritaire : Quels instruments concrets le service de renseignement nécessite-t-il ?

[B] Perspective juridique : Que permet le droit suisse en matière de surveillance, d'expulsion, de surveillance des mosquées ?

[C] Perspective de politique d'intégration : Qu'est-ce qui fonctionne de manière prouvée en matière de déradicalisation ?

[D] Perspective théologique/islamologique : Comment les islamologues interprètent-ils les versets coraniques cités ?

[E] Perspective du droit des réfugiés : Que dit la Convention de Genève sur les réfugiés concernant la discrimination religieuse lors de l'accueil ?

[F] Perspective statistique sécuritaire : Quel est le niveau réel de la menace terroriste en Suisse en comparaison ?

[G] Perspective de politique étrangère : Quel rôle jouent les exportations d'armes et la politique étrangère dans le financement du terrorisme ?

[H] Perspective de la communauté musulmane (base) : Comment les musulmans ordinaires vivent-ils le débat ?

[I] Perspective des victimes : Comment les victimes du terrorisme et leurs proches vivent-ils l'instrumentalisation politique ?

[J] Perspective comparative : Comment d'autres pays européens font-ils face à des défis similaires ?

[A] TRAITÉ

Horodatage : 00:107 — Citation : "nos forces de sécurité ne sont équipées que pour les situations de beau temps" — Regli discute longuement des capacités du service de renseignement. Évaluation : Bien couvert par Regli.

[B] ÉVOQUÉ

Horodatage : 00:698 — Citation : "Je ne suis pas non plus l'autorité d'instruction qui a la compétence, par exemple, de mettre des téléphones sur écoute" — Les limites juridiques sont brièvement mentionnées, mais pas analysées de manière systématique. Évaluation : Insuffisamment approfondi.

[C] TRAITÉ

Horodatage : 00:608 — Citation : "mener une déradicalisation, mener une politique d'intégration qui mérite ce nom" — Glättli et Ben-Mrad discutent de la déradicalisation. Évaluation : Traité, mais sans preuves empiriques sur l'efficacité.

[D] OMIS

Horodatage : N/A — Aucun islamologue ou théologien présent. Ben-Mrad est président de fédération, pas théologien. La discussion sur les versets coraniques (01:26–01:35) se déroule sans compétence théologique. Évaluation : Lacune grave.

[E] ÉVOQUÉ

Horodatage : 02:764 — Citation : "Vous ne violez pas seulement la convention sur les réfugiés" — Glättli mentionne la convention sur les réfugiés, mais aucun expert juridique n'explique les obligations concrètes. Évaluation : Insuffisant.

[F] TRAITÉ

Horodatage : 01:034 — Citation : "1,5 personnes pour 100 000 musulmans par an" — Ben-Mrad fournit une statistique. Évaluation : Traité, mais sans vérification indépendante.

[G] TRAITÉ

Horodatage : 03:635 — Citation : "Que diriez-vous d'un boycott des armes vers l'Arabie saoudite ?" — Discussion approfondie sur les exportations d'armes. Évaluation : Bien traité, mais initié de manière unilatérale par le modérateur.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[H] OMIS

Horodatage : N/A — Ben-Mrad représente le niveau institutionnel, pas la perspective de base des musulmans ordinaires. Évaluation : Voix manquante.

[I] OMIS

Horodatage : N/A — Aucune victime du terrorisme ni proche ne prend la parole. Évaluation : Perspective manquante.

[J] ÉVOQUÉ

Horodatage : 02:068 — Citation : "En France, c'est tout à fait différent" — La comparaison avec la France est brièvement abordée. Évaluation : Superficiel.

Score d'exhaustivité : 5/10

Justification : L'émission couvre bien la dimension de politique sécuritaire et de politique d'intégration, mais omet entièrement la compétence théologique, l'analyse juridique, les perspectives des victimes et les perspectives de base des communautés musulmanes. La discussion sur les versets coraniques sans islamologue est particulièrement problématique, car elle interroge des profanes sur des questions spécialisées.



Faits mous — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Framing)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

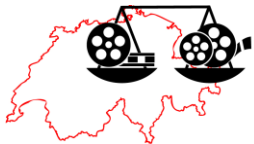
Horodatage	00:543
Citation	<i>"La mosquée An-Nur. Un repaire du terrorisme en Suisse ?"</i>
Manipulation	La question rhétorique établit le cadre "mosquée = possible repaire terroriste", bien qu'il soit dit immédiatement après "il n'y a aucune preuve à cet égard." La question reste en suspens.
Pourquoi problématique	En formulant une question, l'association est établie sans avoir à la prouver. Le spectateur retient l'association, la négation est relativisée par le cadrage dramatique.

Constat 2 :

Horodatage	01:967
Citation	<i>"Je viens d'un groupement qui abuse de la religion islamique pour une idéologie totalitaire, méprisante envers les êtres humains et les femmes"</i>
Manipulation	Regli cadre l'EI comme un "abus" de l'islam — c'est une interprétation théologico-politique, pas un fait établi. L'émission reprend ce cadre sans esprit critique.
Pourquoi problématique	La question de savoir si l'EI "abuse" de l'islam ou représente une interprétation légitime (bien qu'extrême) est théologiquement controversée. L'émission établit un cadre sans le remettre en question.

Constat 3 :

Horodatage	02:977
Citation	<i>"Il me semble un peu étrange que l'UDC parle toujours des valeurs qu'elle veut protéger. Le parti qui a grandi dans les années 80, Blocher avec la lutte contre le nouveau droit matrimonial..."</i>
Manipulation	Glättli cadre l'UDC comme un parti historiquement hostile aux femmes — cette attaque n'est pas remise en question ni contextualisée par le modérateur.
Pourquoi problématique	L'attaque historique contre l'UDC est thématiquement déplacée dans une émission sur le terrorisme et n'est pas compensée par des attaques historiques comparables contre d'autres partis.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage dominant de l'émission est "l'islam comme problème sécuritaire devant être résolu par l'intégration" — un cadre qui permet à la fois l'alarmisme (mosquée comme repaire terroriste) et la minimisation (les revendications de Wobmann comme discriminatoires), selon la préférence politique.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage	00:543
Citation	"Un repaire du terrorisme en Suisse ?"
Manipulation	"Repaire du terrorisme" est une formulation émotionnellement chargée — effet émotionnel maximal.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : "Y a-t-il des activités de radicalisation à la mosquée An-Nur ?"

Constat 2 :

Horodatage	01:203
Citation	<i>Ben-Mrad : "Pour moi, ce sont des punks de l'islam."</i>
Manipulation	Le terme "punks de l'islam" est une minimisation des terroristes de l'EI en tant que rebelles juvéniles sans agenda politique.
Pourquoi problématique	Le terme n'est pas remis en question par le modérateur, bien qu'il assimile les terroristes de l'EI à des jeunes inoffensifs. Alternative neutre : "jeunes radicalisés avec une idéologie islamiste."

Constat 3 :

Horodatage	02:654
Citation	<i>Modérateur : "Sur le panneau, il est écrit Stopp Muslime. Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?"</i>
Manipulation	Le panneau "Stopp Muslime" est attribué à Wobmann, bien qu'il ne l'ait jamais réclamé. Le libellé "Stopp Muslime" implique une discrimination religieuse.
Pourquoi problématique	La revendication réelle de Wobmann était "ne pas accueillir de demandeurs d'asile islamiques d'Irak et de Syrie" — une déclaration politiquement controversée, mais juridiquement différente de "Stopp Muslime." L'assimilation est une falsification.

Résumé : Le choix des mots de l'émission est émotionnellement chargé et tendancieux à plusieurs endroits — "repaire du terrorisme", le panneau "Stopp Muslime" et la reprise non critique de "punks de l'islam" montrent un langage qui place l'émotionnalisation avant la précision.



12. COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 00:844

Événement déclencheur : Wobmann qualifie l'idéologie islamiste fondamentale de "malsaine".

Citation (modérateur) *"Monsieur Wobmann, vous recommencez."*

Comparaison Glättli attaque l'UDC historiquement (03:001) avec des accusations sur le droit matrimonial et le viol conjugal — modérateur : pas d'interruption, pas de contextualisation.

Asymétrie : Clairement démontrée — la déclaration de Wobmann sur l'idéologie islamiste est commentée par "vous recommencez" (implique un récidiviste), l'attaque de Glättli sur l'histoire de l'UDC ne l'est pas.

Constat 2 :

Horodatage 02:654

Événement déclencheur : Wobmann réclame des contrôles aux frontières et le non-accueil de demandeurs d'asile musulmans de Syrie/Irak.

Citation (modérateur) *"Nous avons préparé un panneau qui vous plaira peut-être. Sur le panneau, il est écrit Stopp Muslime. Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?"*

Comparaison Glättli réclame un arrêt des exportations d'armes vers l'Arabie saoudite (03:747) — le modérateur ne pose pas de question comparablement confrontationnelle, ne présente pas de panneau provocateur.

Asymétrie : Clairement démontrée — l'instrument du panneau est utilisé exclusivement contre Wobmann.

Constat 3 :

Horodatage 01:286

Événement déclencheur : Regli attaque Glättli personnellement : "Un Monsieur Glättli aussi naïf et mal informé, ça ne passe plus."

Citation (modérateur) *Aucune intervention, aucune contextualisation.*

Comparaison Les déclarations factuelles de Wobmann sur l'idéologie islamiste sont interrompues.

Asymétrie : Démontrée — l'attaque personnelle contre Glättli par Regli n'est pas commentée, les déclarations factuelles de Wobmann sont interrompues.

Résumé : Le comportement du modérateur montre une asymétrie claire : Wobmann est interrompu plus fréquemment, confronté à du matériel provocateur et chargé d'accusations implicites ("vous recommencez"), tandis que Glättli et les autres participants ne font pas l'objet d'interventions comparables.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Wobmann, 02	654 : "Sur le panneau, il est écrit Stopp Muslime. Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?" — dur/confrontationnel/falsificateur
À Glättli, pas de segment comparable	Aucune confrontation avec un panneau ou une réduction falsificatrice de ses positions.
Comparaison	Glättli réclame de fait un arrêt des exportations d'armes et critique l'UDC historiquement — aucune confrontation comparable avec un panneau conçu de manière provocatrice.

Asymétrie 2 :

À Ben-Mrad, 01	427 : "Cette instruction est-elle encore valable aujourd'hui ? Ce passage de texte est-il encore valable ?" (sur le passage de la lapidation) — dur/confrontationnel sur le plan théologique
À Wobmann, pas de segment comparable	Wobmann n'est pas confronté à des questions comparablement dures sur ses propres contradictions (p. ex. exportations d'armes vers l'Arabie saoudite vs. critique de l'islam).
Comparaison	Ben-Mrad est interrogé sur des détails théologiques qu'il ne peut pas répondre avec compétence en tant que président de fédération — un piège qui n'est pas tendu aux autres participants.

Asymétrie 3 :

À Wobmann, 02	821 : "Monsieur Boban, vous avez dit tout à l'heure que les victimes deviennent des auteurs. N'êtes-vous pas vous-même en train de faire des victimes musulmanes des auteurs ?" — dur/accusateur
À Glättli, pas de segment comparable	La déclaration de Glättli selon laquelle les États-Unis ont rendu possible l'EI par la guerre en Irak n'est pas confrontée à une question comparablement accusatrice.
Comparaison	Wobmann est tenu personnellement responsable de ses déclarations, Glättli ne l'est pas.

Résumé : L'asymétrie des questions est la technique individuelle la plus prononcée de l'émission. Wobmann est confronté à des panneaux falsificateurs, des formulations accusatrices et des confrontations qui ne sont pas appliquées aux autres participants. Ben-Mrad est attiré dans un piège théologique qui ne correspond pas à sa fonction de président de fédération.



14. FAUSSE BALANCE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	01:427 — Construction : le modérateur pose des questions sur les versets coraniques à Ben-Mrad comme si elles étaient équivalentes aux questions sécuritaires actuelles.
Analyse	La discussion sur les versets coraniques relatifs à la lapidation et au meurtre des incroyants est traitée comme équivalente au débat sécuritaire, bien qu'il s'agisse d'une discussion théologique spécialisée qui ne peut pas être menée de manière sensée sans compétence spécialisée. Simultanément, une fausse balance est établie : Ben-Mrad doit répondre pour l'ensemble de l'islam, tandis que Wobmann ne doit pas répondre pour l'ensemble de l'UDC ou de l'"Occident".

Constat 2 :

Horodatage	03:940
Construction : L'EI et l'Arabie saoudite sont comparés comme équivalents ("mêmes peines").	
Analyse	La comparaison EI/Arabie saoudite est en partie factuelle (pratiques punitives similaires), mais l'assimilation d'un État terroriste à un membre des Nations Unies est une fausse balance simplificatrice qui ignore des réalités géopolitiques complexes.

Résumé : La fausse balance se manifeste principalement dans la discussion sur les versets coraniques, où un président de fédération est traité comme un expert théologique, et dans la comparaison EI/Arabie saoudite, qui nivelle des différences complexes.



15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Élément d'agenda établi : L'islam est le principal problème sécuritaire de la Suisse.

Horodatage

00:000 — Preuve : "Terror in Europa" / "contre le terrorisme, contre les extrémistes, contre les sympathisants de l'EI" — dès le début, l'émission établit le cadre selon lequel le terrorisme islamiste est la menace sécuritaire pertinente.

Agenda alternatif : L'extrémisme de droite, la cybercriminalité, la criminalité organisée comme menaces sécuritaires ne sont pas mentionnés.

Constat 2 :

Élément d'agenda établi : Les musulmans doivent collectivement se distancier.

Horodatage

02:112 — Preuve : "Pourquoi seuls les musulmans devraient-ils se distancier ?" — Glättli pose la question, mais la structure de l'émission (Ben-Mrad comme représentant "des musulmans") présuppose implicitement qu'une distanciation collective est attendue.

Agenda alternatif : Responsabilité individuelle plutôt qu'attribution collective.

Constat 3 :

Élément d'agenda établi : La question des réfugiés et la question du terrorisme sont liées.

Horodatage

02:480 — Preuve : "Quel rôle jouent les mouvements de réfugiés ? Oui ou non, avons-nous une menace terroriste accrue ?" — le modérateur pose le lien comme une question légitime, bien que les preuves empiriques à cet égard fussent faibles en 2015.

Agenda alternatif : Séparation de la question des réfugiés et de la question du terrorisme comme analytiquement nécessaire.

Résumé : L'émission établit un agenda qui cadre le terrorisme islamiste comme principale menace sécuritaire, les musulmans comme groupe collectivement tenu de s'expliquer et les réfugiés comme risques sécuritaires potentiels — un agenda structurellement plus proche de la position de l'UDC, mais rompu par l'asymétrie de modération en faveur des solutions de gauche (intégration, déradicalisation).



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS DURS (moyenne critères 1-9) : 5.6 / 10
- SCORE FAITS MOUS (moyenne critères 10-15) : 6.2 / 10

Techniques dominantes

Les 3 techniques les plus fortes de cette émission :

- 1. Asymétrie des questions (score 7) :** Le panneau "Stopp Muslime" est la technique individuelle la plus marquante de l'émission — la position de Wobmann est délégitimée par une réduction falsificatrice qui n'est pas appliquée aux autres participants. La technique combine Guilt by Association et asymétrie de modération en un instrument efficace.
- 2. Comportement du modérateur (score 7) :** La pratique asymétrique des interruptions et l'indignation sélective du modérateur ("vous recommencez") envers Wobmann, combinées à la non-intervention face à des déclarations comparables d'autres participants, crée un désavantage structurel pour la position de l'UDC.
- 3. Cadrage/Guilt by Association (score 7/7) :** Le cadrage de la mosquée An-Nur comme "repaire du terrorisme" sans preuve et l'association de la revendication de contrôle aux frontières de Wobmann avec "Stopp Muslime" établissent un cadre d'interprétation qui marque l'ensemble de l'émission.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : "Le terrorisme islamiste est une menace réelle qui doit être combattue par la déradicalisation et l'intégration — et non par la discrimination des musulmans."

Technique : Cadrage par reportages + asymétrie de modération — Preuves : 00:543, 02:654

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : "Walter Wobmann (UDC) pratique la discrimination et la panique, ce qui est contre-productif."

Technique : Guilt by Association (panneau), indignation sélective, asymétrie des questions — Preuves : 02:654, 00:844, 01:286

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : "La communauté musulmane en Suisse fait partie de la solution, pas du problème — mais elle doit se distancier et s'intégrer."

Technique : Agenda-setting + répartition du temps de parole (Ben-Mrad comme principal interlocuteur) — Preuves : 01:173, 03:537

Justification : Avec un score global de 5.8/10, l'émission présente un parti pris clair qui se manifeste principalement dans le traitement de la position de l'UDC. Le panneau "Stopp Muslime" (02:654) est une décision rédactionnelle qui falsifie et délégitimise une position politique — cela viole l'art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits). La pratique asymétrique de modération et l'asymétrie des questions renforcent ce constat. Parallèlement, l'émission ne peut pas être qualifiée de "déséquilibre systématique", car plusieurs perspectives s'expriment et la structure de base d'un débat est maintenue. Le parti pris est principalement dans la manière de présenter, pas dans l'exclusion totale d'une position.

CONCLUSION

L'émission Arena de novembre 2015 sur le thème du terrorisme en Europe présente un parti pris clair qui se manifeste principalement dans le traitement asymétrique de la position de l'UDC (Wobmann). La décision rédactionnelle de confronter la revendication de contrôle aux frontières de Wobmann avec un panneau "Stopp Muslime" (02:654) constitue une réduction factuellement inexacte qui falsifie une position politique et viole ainsi l'art. 4 al. 2 LRTV. La pratique asymétrique de modération (interruptions plus fréquentes de Wobmann, aucune confrontation comparable pour Glättli) et l'absence de la mosquée concernée comme interlocuteur dans une émission qui la désigne comme "repaire du terrorisme" renforcent le constat. L'émission ne remplit que partiellement la mission de pluralité des opinions selon l'art. 4 al. 4 LRTV : toutes les positions pertinentes s'expriment certes, mais ne sont pas traitées avec un soin et une équité comparables.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	6	●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	5	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	6	●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	4	●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (responsabilité par association)	7	●●●●
7	TIMING	5	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	6	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — image globale)	6	●●●
10	CADRAGE (Framing)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	6	●●●
12	COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR	7	●●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	7	●●●●
14	FAUSSE BALANCE	4	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

SCORE FAITS DURS (1-8)

5.6/10

Déséquilibre considérable

SCORE FAITS MOUS (9-14)

6.2/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE GLOBAL

5.9/10

Déséquilibre considérable

Moyenne des faits durs et des faits mous



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence de l'effet	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme des "constats considérables".
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence d'effet marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel reconnaissable ; l'émission correspond à l'obligation de présentation adéquate des faits.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la pluralité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; reportage systématiquement unilatéral.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits et événements)

État de fait : Le panneau "Stopp Muslime" est présenté à Wobmann comme sa position, bien qu'il ne l'ait jamais réclamé. Sa revendication réelle était : ne pas accueillir de demandeurs d'asile islamiques d'Irak et de Syrie.

Preuve : Horodatage 02:654 — Citation : "Sur le panneau, il est écrit Stopp Muslime. Est-ce que c'est ce que vous imaginez ?" — Wobmann répond : "Oui, il n'est pas nécessaire que ce soit marqué Muslime. C'est un contrôle général que je veux dire."

Évaluation : L'émission présente une version falsifiée de la position de Wobmann comme étant la sienne et le confronte avec elle. Cela viole l'obligation de présentation adéquate des faits, car une position politique est falsifiée par une réduction rédactionnelle.

Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs sur des sujets controversés)

État de fait : La mosquée An-Nur est désignée comme possible "repaire du terrorisme" sans que ses représentants prennent la parole. L'émission note certes que toutes les demandes ont été refusées, mais ne fait aucun effort reconnaissable pour permettre une représentation alternative de la mosquée.

Preuve : Horodatage 00:543 — Citation : "La mosquée An-Nur. Un repaire du terrorisme en Suisse ?" / "Tous refusent de participer à cette partie de l'émission."

Évaluation : Sur un sujet controversé où une institution concrète est nommément désignée comme lieu de danger, l'art. 4 al. 4 LRTV exige une attention particulière dans la sélection des interlocuteurs. L'absence de toute contre-représentation de l'institution concernée viole cette obligation.

Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits)

État de fait : L'affirmation selon laquelle un imam de la mosquée An-Nur entretient des contacts avec l'EI et recrute des membres est présentée comme un fait, bien qu'il soit dit immédiatement après : "Il n'y a aucune preuve à cet égard."

Preuve : Horodatage 00:531 — Citation : "Et un imam aurait prétendument des contacts avec l'EI et recruterait des membres pour l'organisation terroriste. C'est ce qu'écrivent divers médias. Il n'y a aucune preuve à cet égard."

Évaluation : La formulation "aurait prétendument" combinée à "il n'y a aucune preuve" satisfait formellement à l'obligation de diligence, mais le cadrage dramatique ("repaire du terrorisme") et l'absence de contre-représentation des personnes concernées violent l'obligation de présentation adéquate des faits.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV en trois points démontrables : (1) La falsification de la position de Wobmann par le panneau "Stopp Muslime" viole l'art. 4 al. 2 (présentation adéquate des faits) ; (2) l'absence de la mosquée concernée comme interlocuteur viole l'art. 4 al. 4 (sélection équilibrée des interlocuteurs) ; (3) l'affirmation sur l'imam sans preuve dans un cadrage dramatique viole l'art. 4 al. 2. Les violations ne sont pas d'une gravité qui fonderait une plainte auprès du OFCOM/AIEP avec une forte probabilité de succès, car l'émission laisse fondamentalement s'exprimer plusieurs perspectives. L'incident du panneau (02:654) est cependant le constat individuel le plus fort et offrirait les meilleures chances de succès dans le cadre d'une plainte auprès de l'AIEP.



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

Organisation 1 : FIDS (Fédération d'organisations islamiques en Suisse) / Fédération des organisations islamiques en Suisse

Représentée par : Montassar Ben-Mrad

1. FINANCEMENT : Organisations membres (associations islamiques et mosquées en Suisse). Pas de financement de base étatique. Éventuellement des contributions de projets de cantons/Confédération pour des projets d'intégration.

2. MANDAT : Représentation des intérêts des organisations musulmanes en Suisse — explicitement pas un mandat de recherche ou de conseil neutre.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Fort conflit d'intérêts structurel : la fédération a un intérêt institutionnel à minimiser le problème de radicalisation au sein des communautés musulmanes et à présenter la majorité des musulmans comme loyaux et intégrés. Il s'agit d'une représentation d'intérêts légitime, mais pas d'une expertise neutre.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Fort conflit structurel

D2 Risque personnel : +1 — Déclarations publiques dans un contexte délicat

D3 Compétence : 0 — Savoir associatif, pas de savoir scientifique

D4 Cohérence : +1 — Cohérent avec la position de la fédération

D5 Émotion vs. données : +1 — Fournit des chiffres (sans source)

D6 Niveau de source : -1 — Tertiaire

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Aucun sociologue indépendant ni chercheur en sécurité ne vérifie les statistiques de Ben-Mrad. Le chiffre "1,5 personnes pour 100 000 musulmans" reste sans indication de source ni vérification.

IMPORTANT : Ben-Mrad est implicitement présenté dans l'émission comme expert de "l'islam" et "des musulmans en Suisse". Il est cependant avant tout un représentant d'intérêts. Ses déclarations théologiques (versets coraniques) sont en dehors de sa compétence. "Reconnu" comme représentant de la communauté musulmane est une attribution sociale, pas une qualification factuelle pour des questions théologiques ou de politique sécuritaire.

Organisation 2 : Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA)

Mentionné par : Regli (00:733)

1. FINANCEMENT : Cotisations des membres, dons, spectre politique de gauche.

2. MANDAT : Plaidoyer politique pour l'abolition de l'armée — explicitement partial.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Fort conflit d'intérêts structurel sur les questions de politique sécuritaire et de renseignement.

4. MATRICE DE CRÉDIBILITÉ : Pas utilisé comme source dans l'émission, mais comme partenaire d'association pour Glättli — Guilt by Association (voir critère 6).

5. CONTRE-VOIX : N/A — L'organisation n'est pas directement citée.

IMPORTANT : La mention de la GSsA par Regli dans le contexte du référendum de Glättli sur la LRens est une technique de Guilt by Association, pas une indication de source factuelle. L'association implique que Glättli agit dans l'intérêt d'une organisation qui mettrait en danger les intérêts sécuritaires de la Suisse — sans que cela soit étayé.

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
FIDS (Fédération d'organisations islamiques en Suisse) / Fédération des organisations islamiques en Suisse	-2	+1	0	+1	+1	-1	0	JAUNE



Classification juridique et méthodologique

Pas un jugement de fait	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
Pas un jugement juridique	L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
Pas de preuve de causalité	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
Pas un jugement d'intention	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne fait aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.
Instrument de comparaison heuristique	L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métriquement précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, pas à la qualification juridique précise.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger les bonnes mœurs, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et événements de manière adéquate, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (obligation de pluralité).

Obligations essentielles

1. **Adéquation des faits** : Présentation adéquate des faits et événements
2. **Pluralité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
3. **Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Rapport méthodologique v4.1 : Critères quantifiables et validation croisée multi-modèles*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID: 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour une information équilibrée | Case postale, 8021 Zurich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch
| Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (nous le facturons).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Berichterstattung déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, responsabilité par association, émotionnalisation, suppression du contexte et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. De plus, on reconnaît où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal coupées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux l'utiliser consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et un sourire de temps en temps.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1,56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99,6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit public qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est pas approprié, pas conforme à la séparation des pouvoirs, pas conforme à l'économie de marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.